



AIRE SAINT-JEAN-BAPTISTE UNITÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE



CARACTÉRISATION

UNITÉ DE PAYSAGE



CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

L'unité de paysage Saint-Jean-Baptiste est l'un des plus grands lotissements homogènes de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il marque le début des lotissements normalisés, à la fin du XIX^e siècle. Il a été construit entre 1880 et 1900, l'une des périodes les plus prolifiques pour l'industrie de la construction montréalaise. Durant cette période, les règlements sur les modes de subdivision des terres et la construction sont mis en place et permettent de contrôler la réalisation des ensembles résidentiels érigés en série. Tout au long du XX^e siècle, l'environnement bâti de cette unité de paysage conservera son uniformité.

TISSU URBAIN

Les îlots

Cette unité de paysage est composée de deux types d'îlots : ceux avec ruelle en « I » et deux faces bâties, et ceux avec ruelle en « H » et quatre faces bâties. Cette différence amène des changements dans l'orientation des façades des bâtiments situés aux intersections. Dans les îlots à deux faces, les bâtiments sont orientés sur

les rues nord-sud, alors que dans les îlots à quatre faces, ils sont orientés sur les rues est-ouest.

Le parcellaire

La parcelle type de cette unité de paysage mesure de 6 à 7,6 mètres de largeur et de 21 à 34 mètres de profondeur. La profondeur des parcelles est cependant régulière pour un même côté d'îlot.

IMPLANTATION

Le mode d'implantation du bâti

MARGE DE REcul AVANT : 0 à 3,5 mètres, régulière pour chaque série de bâtiments.

ALIGNEMENT DES FAÇADES : irrégulier, présent seulement par série de bâtiments.

MARGES LATÉRALES : aucune, bâtiments contigus.

ANNEXES : présence occasionnelle de bâtiments annexes en fond de cour arrière, alors implantés sur la ligne de lot.

Les aménagements extérieurs

En raison de la faible marge de recul, les terrains avant comprennent peu d'aménagements paysagers. Sur la plupart des rues, les plantations d'arbres en alignement sont réalisées sur les trottoirs, donc sur l'espace public. Lorsqu'il y a des marges de recul avant, on retrouve généralement une clôture basse en bordure du trottoir.

BÂTI

Le type architectural

DOMINANT : duplex avec ou sans marge de recul avant (types 2.1 et 2.2) et triplex avec escalier extérieur (type 3.2).

MINORITAIRE : immeuble d'appartements contemporain (type 5.4).

La volumétrie

FORME DU PLAN : rectangulaire sans rallonge ou plan en « L » dont l'implantation est inversée d'un bâtiment à l'autre de manière à créer des cours conjoints.

LARGEUR : 6 à 7,6 mètres, la même que celle de la parcelle.

HAUTEUR : 2 ou 3 étages, surélévation du rez-de-chaussée inférieure à 4 contremarches par rapport au niveau du sol.

UNITÉ DE PAYSAGE

2.8 SAINT-JEAN-BAPTISTE



TOITURE : toit plat (dominant), fausse mansarde (rare).

BALCON ET SAILLIE : petits balcons aux étages supérieurs, de largeur équivalente à celle du porche d'entrée. Pour quelques bâtiments, le balcon de l'étage couvre toute la largeur de la façade, auquel cas il est supporté par des colonnes et il y a souvent une galerie au rez-de-chaussée. Les fenêtres en saillie sont peu fréquentes.

Les matériaux de revêtement

CORPS : brique d'argile de couleur rouge ou brune, pierre à bossage.

TOITURE : non visible.

ESCALIER ET BALCON : métal avec garde-corps en ferronnerie (dominant) ou en bois (rare).

Le traitement des façades

SOCLE : distinction de la fondation par l'utilisation de pierre à bossage dans le cas des bâtiments revêtus de brique d'argile.

CORPS : composition asymétrique généralement formée de 2 ou 3 travées. La première, latérale, consiste en un alignement des portes d'entrée au rez-de-chaussée et d'une porte et d'un balcon ou d'une fenêtre à l'étage. La deuxième travée, située au centre, et la troisième sont formées d'un alignement de fenêtres. Dans le cas des triplex, bâtiments de 3 étages, l'alignement des portes d'entrée est situé au centre ou sur le côté de la façade. Pour ces bâtiments, la porte du rez-de-chaussée se retrouve toujours au centre de la façade même si cette disposition ne correspond pas à un alignement avec les ouvertures des autres niveaux. S'il y a une fenêtre en saillie sur tous les niveaux, elle est disposée dans l'alignement latéral des fenêtres. Il n'y a pas de distinction de matériau de revêtement dans le corps de la façade,

sauf pour celles revêtues de pierre à bossage. Dans ces cas, un bandeau de pierre de taille est alors présent dans la partie haute ou au-dessus des ouvertures.

COURONNEMENT : corniche moulurée avec ou sans console, parapet à fronton, aucune distinction dans la forme et les dimensions des lucarnes pour les toits à fausse mansarde.

Les ouvertures

FENÊTRES : à battants avec ou sans imposte, à guillotine, de forme rectangulaire (dominant) ou à arc surbaissé (rare). On retrouve deux types de fenêtres à battants : le premier inclut 2 battants dans le même châssis, et le second est formé de deux châssis à 1 battant séparés par un meneau de pierre ou de bois en saillie.

PROPORTION : 1 largeur = 1/2 hauteur (dominant) ou, plus rare, proportion de 1 largeur = 2/3 hauteur ou 1 largeur = 1/3 hauteur.

PORTES : simples avec imposte, portes principales généralement jumelées au rez-de-chaussée (duplex) ou à l'étage (triplex).

ENCADREMENT : linteau des ouvertures formé de briques d'argile en soldat ou de pierre de taille.

Le traitement des bâtiments de coin

IMPLANTATION : sans marge de recul latérale.

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT : habituellement celui de la façade principale, même pour les bâtiments en pierre.

COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE : composition asymétrique, nombre de travées variable, alignement vertical des ouvertures pas toujours respecté, alignement horizontal constant. À quelques intersections, le coin des bâtiments est tronqué sur environ 1 mètre mais cette forme constitue rarement un élément fort de la définition de l'espace public. Lorsque le coin du bâtiment est tronqué, la porte d'accès au rez-de-chaussée s'y trouve, de même que les balcons aux étages. S'il y a un commerce, la composition de la façade latérale comporte des vitrines sur une profondeur allant de 2 mètres à l'ensemble de la façade du rez-de-chaussée. Le rez-de-chaussée commercial se démarque parfois de l'étage par une corniche ou un changement de matériau de revêtement.

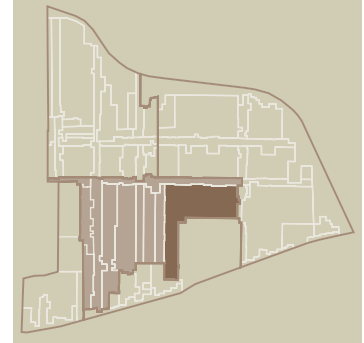
Pour préserver le cachet du Plateau, contactez :

Direction du développement du territoire et des travaux publics

201, avenue Laurier Est
5^e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau

UNITÉ DE PAYSAGE

2.8 SAINT-JEAN-BAPTISTE



VALEURS PATRIMONIALES

Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

Voici les témoins architecturaux significatifs recensés dans cette unité de paysage :

**955, rue Marie-Anne Est et
4356-4358, rue Boyer**
Piscine Lévesque

1375, rue Marie-Anne Est
Ancienne académie Marie-Immaculée

1037-1041, rue Rachel Est
Poste d'incendie no 16

Principaux éléments à retenir

Bien que l'unité de paysage Saint-Jean-Baptiste soit composée à la fois de duplex et de triplex et que la présence de marges de recul avant ne soit pas constante, on y retrouve une grande homogénéité, notamment en raison d'un parcellaire relativement uniforme sur l'ensemble de son territoire. Cette uniformité du parcellaire impose un rythme à la rue, lequel est accentué par des alignements verticaux des ouvertures dont la forme et les proportions sont similaires d'un bâtiment à l'autre. Il est à remarquer que les bâtiments, construits vers la fin de la période de l'âge d'or du développement du Plateau-Mont-Royal, de 1880 à 1914, respectent davantage la marge de recul avant et sont plus souvent des triplex.